



LA LETTRE D'INFORMATION

Mairie de St-Martial-d'Albarède

Le mot du maire



Chères Albarédiennes, Chers Albarédiens,
Dans un contexte social tendu, nous accueillons une nouvelle saison.

Comme chaque année, le premier trimestre a été rythmé par le cycle budgétaire. Nous avons clôturé les comptes de l'exercice 2022 et ouvert le budget primitif de l'année 2023. La charge de travail est conséquente mais vous pouvez compter sur mon implication ainsi que celle des élus du Conseil Municipal

pour adopter un budget rigoureux qui devra répondre aux différents besoins de la commune. Les résultats de l'exercice budgétaire 2022 sont satisfaisants.

Le premier budget participatif communal a été un beau succès dont je remercie chacun. Je vous souhaite une très bonne lecture de ce nouveau numéro et un excellent printemps à toutes et tous.

Francis CIPIERRE Maire

Actualités



Budget

Approbation des comptes administratifs et de gestion 2022.

Le Conseil Municipal du 24 février a déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice de 2022 n'appellait ni observations ni réserves de sa part.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Yves CARISTAN :

- a donné acte à M. Francis CIPIERRE, maire, de la présentation du compte administratif

- a constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- a reconnu la sincérité des restes à réaliser
- a arrêté les résultats définitifs.



Les investissements 2022 ont majoritairement concernés les travaux d'extension de la gendarmerie. Si le prêts relais a été remboursé dès décembre 2022, la charge des 2 emprunts long terme sera encore portée pendant plusieurs années en contrepartie des loyers supplémentaires perçus.



Prévisionnel 2023

Budget primitif 2023

Le Conseil Municipal du 7 avril a voté le budget primitif 2023. Ce budget présente un caractère exceptionnel car il est marqué par l'opération de récupération de TVA des travaux d'extension de la Gendarmerie. Il faut néanmoins souligner dans les dépenses la forte croissance des dépenses d'énergie ainsi que celle du poste bâtiments publics.

L'excédent de recette est transféré en section investissement permettant une douzaine de projets dont les principaux sont les travaux de voirie, les travaux du logement Bardet et le remplacement du tracteur communal.

Le Conseil Municipal a par ailleurs décidé de ne pas augmenter le taux des 3 taxes directes locales, taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Section	Pour mémoire budget 2022	Restes à réaliser n-1	Résultats n-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	BP 2023
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	724 196.80€		0.00 €	892 213 €	892 213 €
Recettes	724 196.80€		432 993 €	892 213 €	892 213 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses	3 456 299 €	48 031 €	0.00 €	599 899 €	599 898 €
Recettes	3 456 299 €	163 957 €	35 952 €	599 899 €	599 898 €

Budget administratif 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédent (€)	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédent (€)	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédent (€)
Résultats reportés		264 073.80		626 327.36		890 401.16
Opération de l'exercice	382 369.88	551 289.39	2 378 662.05	1 788 287.00	2 761 031.93	2 339 576.39
TOTAUX	382 369.88	815 363.19	2 378 662.05	2 414 614.36	2 761 031.93	3 229 977.55
Résultats de clôture		432 993.31		35 952.31		468 945.62
Restes à réaliser			48 031.15	163 957.00	48 031.15	163 957.00
TOTAUX CUMULES	382 369.88	815 363.19	2 426 693.20	2 578 571.36	2 809 063.08	3 393 934.55
RESULTATS DEFINITIFS		432 993.31		151 878.16		584 871.47



3 projets lauréats pour le premier budget participatif



M. le Maire, Anne JOVET et Denis CHERRET-DYKES



Pendant la cérémonie de présentation des résultats



Dépouillement des votes par le Conseil Participatif

Les projets lauréats du premier budget participatif communal ont été présentés samedi 25 mars 2023 à la salle des fêtes. La commune avait validé lors de son Conseil municipal du 2 octobre 2022 un budget global de 6000 Euros. Un Conseil Participatif a été mis en place pour piloter le dispositif avec 9 membres issus de d'horizons très larges. Ce budget participatif visait à encourager la démocratie locale, à favoriser la participation et l'implication des citoyens dans la vie communale. Le budget voté est un des plus importants du département par habitant.

La première phase, celle du dépôt d'idée, s'est déroulée du 10 octobre au 3 décembre. Francis CIPIERRE, maire, a rappelé que 11 projets ont été déposés, de natures très différentes. Le Conseil participatif en a validé 3 qui ont été soumis au vote des habitants. Le dépouillement des bulletins de vote est intervenu mi-février 2023.

Le projet d'une peinture en trompe-l'œil sur l'ancienne gare du tacot proposé par Denis CHARRETT-DYKES (60% des voix) est arrivé largement en tête. Un autre projet de Denis est arrivé en seconde position: la création d'un barbecue et d'un espace pique-nique au Palou (23%). Enfin, a été retenue en 3e position la création d'un kiosque à revues en libre-service portée par Anne JOVET (17%).

Les 3 projets entrant dans la totalité du budget seront réalisés.

Denis CHERRET-DYKES est un décorateur de théâtre qui connaît bien la technique du trompe-l'œil. Anne JOVET est une enseignante très attachée au partage des connaissances et de la culture. Les autres projets ne sont pas totalement oubliés. Deux d'entre eux, à caractère festif, seront repris dans les activités du Comité des Fêtes Albarédien. Un pot amical a clôturé cette belle cérémonie.

Le conseil participatif, présidé par Francis CIPIERRE, était composé de 9 membres : Francis BODDART, Virginie BUFFAT, Gérard EBRARD, Isabelle FARNIER, Lucas GREENWOOD, Vanessa GUILHEM, Sophie HAWKES et Laurence SALNAVE.

La commune candidate au projet d'atlas de la biodiversité (ABC)

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) a déposé au 15 mars 2023 un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale, notamment au nom de la commune de SAINT-MARTIAL D'ALBAREDE.

Les objectifs de l'ABC sont :

- Mieux connaître la biodiversité d'un territoire,
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité,
- Faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d'aménagement et de gestion du territoire



Tarifification de la salle des fêtes

Suite à la hausse des coûts de l'énergie, il a été décidé d'augmenter les locations de la salle des Fêtes et de la salle des Associations de 10€ à compter du 1^{er} mars 2023.

Salle des Fêtes

Habitants-Résidences secondaires -agents communaux			
Journée ou soirée	Week-end	Annuel	Caution
110 €	160 €		400 €
Associations Communales			
Location gratuite			
Hors commune			
Journée ou soirée	Week-end	Annuel	Caution
160 €	210 €		400 €
Associations culturelles et sportives			
60 €	85 €	160 €	400 €
Gratuit pour les Pompiers, don du sang, FNACA, secouristes ...			
Associations politiques et culturelles (1 fois par an)			
60 €	85 €		400 €

Salle des Associations

Associations communales	
Ponctuel	Annuel
Gratuit	
Associations hors commune	
Ponctuel	Annuel
1 gratuit + payant	Payant

Utilisation hors commune	Ponctuelle	1 fois par mois	1 fois par semaine	2 fois par semaine
Montant	15€/ util supp	60€/an	110€/an	160€/an

Le Conseil municipal a rencontré Laure Bouteaud, cheffe de projets CCILAP le 24 mars 2023

Le programme présentée fait partie de la convention Petites Villes de Demain dont 2 communes de la CCILAP ont postulé (Lanouaille et Excideuil) en Octobre 2020. L'objectif de l'Opération de Revalorisation du Territoire est d'accompagner les communes qui en ont fait la demande dans des diagnostics et analyses de leurs besoins. Cette convention a été signée par l'intercommunalité et les communes volontaires ainsi qu'avec l'Etat. La CCILAP propose d'intégrer dans le programme de revitalisation plusieurs communes dont Saint-Martial. Le but est de renforcer l'attractivité commerciale en centre-bourg, de favoriser la réhabilitation de l'habitat, de mieux maîtriser le foncier, de faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux. Sur le territoire plusieurs stratégies ont été sélectionnées : accompagner le vieillissement de la population et des personnes fragiles, augmenter l'offre et la qualité des logements résidentiels en centre-bourgs, renforcer l'activité économique diversifiée et son attractivité en centre-bourgs, offrir un cadre de vie attractif dans les centres-bourgs, développer le potentiel touristique des communes.

Qu'est-ce qu'une Opération de révalorisation du territoire (ORT)?



Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Travaux aux Farges

Enfouissements de réseaux



L'opération d'effacement de réseaux d'électrification aux Farges est estimée à 29.491 € TTC dont 55 % à la charge de la commune. L'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications (tranchée commune, gaines et chambres de tirage) est prévu pour un montant de 22. 267 € TTC.

Acquisition de terrain



Le réaménagement des Farges souhaité par le Conseil Municipal nécessite l'acquisition de terrain. Une expertise a eu lieu afin d'évaluer le coût des parcelles concernées. Le Conseil Municipal du 24 mars 2023 a autorisé l'acquisition, les expertises et travaux sur le terrain.

Deux journées pour les aidants

L'association CASSIOPEA a organisé deux journées à l'attention des aidants. Celles-ci se sont déroulées les 27 février et 27 mars dans la salle des fêtes de Saint-Martial. Ces interventions ont été animées par l'association GALYXIS qui est spécialisée dans la prévention des risques à la personne. 4 thématiques ont été abordées: ergothérapie, sophrologie, diététique et activité physique avec l'interventions d'animatrices dans chaque spécialité. Deux groupes d'une dizaine de personnes ont participé à ces animations. Ces journées de sensibilisation ont été suivies de 4 séances en visio-conférences.



Opération « Rues fleuries »

L'opération « Rues fleuries » est renouvelées en 2023. Le flyer joint à la Lettre d'Information en donne les modalités et contient le bulletin d'inscription.

Performance énergétique d'un logement décent

La réglementation concernant le mal-logement a évolué ces dernières années afin de limiter la précarité énergétique des occupants. Ainsi, depuis le 24/08/2022, il est interdit d'augmenter les loyers pour les logements ayant un classement énergétique F ou G. Outre le blocage des loyers, une interdiction progressive de louer les logements les plus énergivores va progressivement se mettre en place :

- **1er janvier 2023** : interdiction pour les logements consommant plus de 450 kwh/m²/an,
- **1er janvier 2025** : interdiction pour les logements classés G,
- **1er janvier 2028** : interdiction pour les logements classés F,
- **1er janvier 2034** : interdiction pour les logements classés E.

Pour rappel, il est obligatoire de fournir un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) à la signature du bail en location depuis le 1er juillet 2007. Concernant les baux en cours, en l'absence de DPE ou de DPE valide, un DPE doit être fourni sur demande du locataire au moment du renouvellement du bail.





Albarèdien Calendrier 2023

Le calendrier 2023 du Comité des Fêtes promet de très bons moments. Réservez les dates et rejoignez les bénévoles :

6 mai : Randonnée des orchidées organisée avec Rameal-Péri'Vert. RV 9h30 place de la Mairie.

Dimanche 4 juin : Vide-grenier du Bourg

Samedi 24 juin : Fête de la Saint-Jean, avec animations et feu de la Saint-Jean au Palou

Dimanche 6 août : Concert Jazzinio avec Coralie Hyaphil-Mendras (Salle des Fêtes)



L'ère Eve Grandi-Oz, association d'activités de bien être et de partage, créée en septembre 2022 est déjà forte d'une trentaine d'adhérents.

Dans la salle des associations, elle propose des activités ponctuelles ou régulières comme la relaxation, la méditation, la sophrologie, un cours de dessin à base de géométrie permettant de réaliser et de mettre en couleur des mandalas, des rosaces ainsi que tout tracé géométrique de manière ludique.

Au cours de ce 1er trimestre 2023, il y a eu en plus, 2 séances de yoga du rire et un voyage sonore au didgeridoo. Il est envisagé de proposer également à la demande des activités comme le papercraft, des jeux de société ou de cartes, la fabrication d'attrape-rêves etc...

N'hésitez pas à prendre contact par tél. auprès de Véro au 06.41.12.23.11 ou par mail : asso.lesrevesgrandioses@gmail.com.

Site facebook : L'ère Eve Grandi-Oz.



Raméal-Péri'Vert, proposera le 15 mai 2023 une journée de sensibilisation en école primaire dans le cadre de Journée Mondiale des Blaireaux.

Les Services en Mairie

Contacts / Horaires de la Mairie

Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13 h à 16 H 30

Le samedi de 9 h à 12 h

Mairie de Saint-Martial-d'Albarède

Place du 11 Novembre

24160 Saint Martial d'Albarède

Tél : 05 53 62 48 11

Fax : 05 53 62 17 45

Courriel : mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr

Secrétaire de mairie : Angeline Amail

<https://www.saintmartialdalbarede.com/>



Agenda communal

(avril-juillet)

7 avril : Conseil Municipal

8 mai : Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

12 mai : Journée écocitoyenne avec la classe de Mme Anne Jovet et la section Ulysse de Mme Faillat .

26 mai : Conseil Municipal

23 juin : Conseil Municipal

23-25 juin : Journées Patrimoine Pays et Moulins

1^{er} juillet : Commémoration des événements tragiques du 28 juin 1944

14 juillet : Fête nationale



2 emplois jeunes recherchés cet été à Saint-Martial

La commune recherche un(e) agent espaces verts et un(e) accueil mairie sur juillet et/ou Août. Connaissance de l'outil informatique pour l'accueil (word-excel).

Accessibles aux jeunes de 18 ans révolus.

Contactez le secrétariat de mairie

